

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université
Attention revoir la numérotation de la résolution aux pages 13 et 14

PROCÈS VERBAL

TENUE LE 18 FÉVRIER 2010, de 8 :30 à 17 :30
À Québec et Montréal

Présences à Québec :

François Bergeron, secrétaire
Louise Bourdages
Caroline Brassard
Raymond Brulotte
André-Jacques Deschênes
Pierre Gagné
France Gagnon
Sylvie Laferté
Éléna Laroche
Martin Noël
Violaine Page-Lamarche
François Pettigrew
François Pichette
Lilia Rekik
Mario Richard
Denis Robichaud
Louise Sauvé
Michel Umbriaco
Pierre Vézina
Louis Villardier
Hubert Wallot

Présences à Montréal :

Moujib Bahri
Josianne Basque
Afef Benessaïeh
Éric Bédard
Paul Bleton
Jacqueline Bourdeau

Marc Couture
Alain Dupuis
Leila El Kamel
Anne-Marie Gagné
Yan Hamel
France Henri, trésorière
Franck Jovanovic
Yves Lecompte, vice-président
Angéline Martel
Olga Marino
Gilbert Paquette, président
Danielle Paquette
Patrick Pelletier
Leira Retamal C.
Jean Robillard
Hamadou Saliah-Hassane
Michel Sénécal

La séance débute à 9 h 00 sous la présidence de Gilbert Paquette, président à Montréal et François Bergeron, secrétaire, à Québec.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Gilbert Paquette, procède à l'ouverture de la réunion et confirme que le quorum est respecté.

Une suggestion est faite pour que Mélanie Turenne, attachée d'administration à TEG, agisse à titre de secrétaire d'assemblée. Il est convenu d'aller de l'avant avec cette suggestion.

Le déroulement de l'assemblée ainsi que les règles de fonctionnement sont présentés.

L'ordre du jour suivant est proposé par l'exécutif :

-
1. Ouverture de l'assemblée et présidence d'assemblée
 2. Informations
 3. Discussion et prise de position sur le rapport Gervais
 4. Levée de l'assemblée.
-

2. INFORMATIONS

Aucun point d'information n'est présenté.

3. DISCUSSION ET PRISE DE POSITION SUR LE RAPPORT GERVAIS

L'exécutif du SPPTU présente une résolution initiale sur le rapport Gervais.

RÉSOLUTION INITIALE

Concernant la prise de position suite aux recommandations du rapport Gervais.

- Attendu que le rapport Gervais vise pour l'essentiel à rétablir le projet initial de rattachement dans ses objectifs académiques et sociaux de développement de la formation à distance et d'accessibilité accrues aux études supérieures ;
- Attendu que Michel Gervais, qui rejette l'approche unilatérale du rapport Brossard et de plusieurs gestes de l'administration de l'UQAM, vise à faire en sorte « qu'une discussion d'égal à égal s'établisse entre les parties pour convenir des changements appropriés » (p. 14) et « qu'entretemps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université » (p. 18) ;
- Attendu que Michel Gervais recommande que l'on donne une ultime chance au projet de rattachement, en proposant notamment de relancer le projet académique par la création de six groupes de travail facultaires ;
- Attendu toutefois que ce rapport est déposé par Michel Gervais à titre personnel, les représentants de la TÉLUQ et de l'UQAM sur le comité n'ayant pu en arriver à une vision commune ;
- Attendu que les commentaires préliminaires de la direction de l'UQAM déposés le 15 janvier 2010, en même temps que le rapport Gervais, donnent à entendre qu'elle désire remettre en question certaines des bases du rattachement ;
- Attendu que, comme le souligne le rapport Gervais, « le projet n'a pas suscité un enthousiasme largement répandu et durable du corps enseignant de l'UQAM » (p. 11), qui se manifeste notamment par le blocage de projets de programmes proposés par la TÉLUQ ;
- Attendu le mot d'ordre du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) à l'effet de ne pas participer à des projets avec la TÉLUQ ;
- Attendu l'absence de toute mention de la formation à distance dans la récente convention collective signée par le SPUQ avec l'UQAM ;
- Attendu l'absence dans le nouveau plan quinquennal adopté en juin dernier, de toute mention d'un plan de développement de la formation à distance de l'UQAM, et ce cinq ans après la signature entre la TÉLUQ et l'UQAM du protocole d'entente de rattachement qui prévoyait un tel plan ;
- Attendu que ces derniers éléments créent un blocage du développement académique de la TÉLUQ qui ne peut durer plus longtemps ;
- Attendu que les professeurs de la TÉLUQ ne peuvent s'engager dans la feuille de route proposée dans le rapport Gervais sans le respect de certaines conditions préalables ;

IL EST RÉSOLU :

- 1) Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais à la condition expresse d'obtenir des engagements écrits de la part des instances de l'UQAM quant aux conditions suivantes :

- a. Que le conseil d'administration et la direction de l'UQAM reconnaissent la nécessité d'une autonomie académique, administrative et financière de la TÉLUQ au sein de l'UQAM.
 - b. Que d'ici à ce que la démarche proposée par le rapport Gervais arrive à son terme, la Commission des Études approuve les nouveaux programmes et les modifications de programme de formation à distance proposés par la CAFAD et les instances académiques de la TÉLUQ, de façon à relancer son développement.
 - c. Que le SPUQ lève son mot d'ordre qui interdit la participation des professeurs de l'UQAM aux projets de formation à distance avec la TÉLUQ et qu'il approuve leur participation aux travaux des six groupes de travail facultaires proposés par le rapport Gervais.
- 2) Que si les conditions précédentes sont respectées, la CAFAD crée une sous-commission formée d'une majorité de professeurs, chargée d'élaborer des propositions de développement de la formation à distance, dans le but d'alimenter la démarche proposée dans le rapport Gervais.
 - 3) Qu'à défaut d'engagements clairs des instances de l'UQAM sur les conditions qui précèdent, et cela d'ici la fin avril, date proposée dans le rapport Gervais, le Conseil de gestion de la TÉLUQ informe la Ministre de l'Éducation de l'impossibilité de réaliser la démarche proposée dans le rapport Gervais, lui demandant de redonner à la TÉLUQ sa pleine personnalité juridique, lui permettant notamment de conclure toute entente d'égal à égal avec d'autres institutions pour le développement de la formation à distance au Québec.
 - 4) Que les résolutions qui précèdent soient transmises au Conseil de gestion et présentées par les représentants du SPPTU lors de la prochaine réunion de cette instance.

Les discussions sur la proposition initiale s'enclenchent.

Alain Dupuis, appuyé par Marc Couture, fait une **proposition d'amendement** qui consiste à supprimer plusieurs attendus et éléments de la résolution pour que la proposition, si elle était amendée, se lise comme suit:

- Attendu 1 que le rapport Gervais vise pour l'essentiel à rétablir le projet initial de rattachement dans ses objectifs académiques et sociaux de développement de la formation à distance et d'accessibilité accrues aux études supérieures ;
- Attendu 2 que Michel Gervais, qui rejette l'approche unilatérale du rapport Brossard et de plusieurs gestes de l'administration de l'UQAM, vise à faire en sorte « qu'une discussion d'égal à égal s'établisse entre les parties pour convenir des changements appropriés » (p. 14) et « qu'entretemps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université » (p. 18) ;
- Attendu 3 que Michel Gervais recommande que l'on donne une ultime chance au projet de rattachement, en proposant notamment de relancer le projet académique par la création de six groupes de travail facultaires ;

Attendu 4 toutefois que ce rapport est déposé par Michel Gervais à titre personnel, les représentants de la TÉLUQ et de l'UQAM sur le comité n'ayant pu en arriver à une vision commune ;

IL EST RÉSOLU : Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais.

Suite aux discussions, Anne-Marie Gagné demande le vote secret sur la proposition d'amendement.

La question préalable à savoir si les gens sont prêts à voter sur l'amendement est acceptée

On procède au vote secret sur la proposition d'amendement d'Alain Dupuis: Résultats : 28 contre, 14 pour et 1 annulation.

L'amendement à la proposition est donc rejeté à la majorité.

Violaine Pagé-Lamarche, appuyée par Caroline Brassard, propose **l'ajout d'un point 5** à la résolution :

« Que la Teluq, en accord avec les lettres patentes et le protocole d'entente, entreprenne l'élaboration d'un plan de développement de la formation à distance et que son approbation par le conseil d'administration et le conseil de gestion et les instances académiques formalisent les engagements de l'UQAM dans le développement de la formation à distance, et ce, avant le 30 avril 2010. »

Suite aux discussions, Jean Robillard demande le vote sur l'amendement proposé par Violaine Pagé-Lamarche : 9 pour, 25 contre et 3 absentions. L'amendement est donc rejeté à la majorité

Éric Bédard, appuyé par Hubert Wallot, propose l'**amendement** suivant dans les attendus :

Attendu « le souhait exprimé par les étudiants de la Télug lors d'une consultation menée à l'été 2009, que la Télug et l'UQAM travaillent de bonne foi à la mise en place d'une grande université bimodale. »

Le vote est demandé par Hubert Wallot sur l'amendement proposé par Éric Bédard : 42 pour, 0 contre et 1 abstention. L'amendement est adopté à la majorité.

Louis Villardier, appuyé par Michel Umbriaco, propose l'**amendement** suivant dans les attendus :

Attendu « les lettres patentes supplémentaires qui font de la Télug une composante de l'UQAM ayant comme mandat d'offrir la formation à distance de l'UQAM. »

Le vote est demandé par Jean Robillard sur l'amendement proposé par Michel Umbriaco : 30 pour, 10 contre et 3 abstentions. L'amendement est adopté à la majorité.

Il est proposé par Louise Sauvé et appuyé par Marc Couture, que les attendus 2, 4, 7, 11 soient reformulé par l'exécutif du SPPTU, en donnant des sources précises. L'exécutif fait sienne cette proposition.

Louise Sauvé propose un **amendement** à l'attendu no. 2, qui est appuyé par Marc Couture:

Attendu 2 que le rapport Gervais propose une approche bilatérale, qui vise à faire en sorte « qu'une discussion d'égal à égal s'établisse entre les parties pour convenir des changements appropriés » (p. 14) et « qu'entretemps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université » (p. 18) ;

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Michel Sénécal propose l'**amendement** suivant : le retrait des attendus 8 et 9. Il est appuyé par Alain Dupuis. Le vote est demandé par André-Jacques Deschênes : 10 pour, 25 contre et 5 abstentions. L'amendement est rejeté à la majorité.

Jean Robillard propose comme **amendement** l'ajout d'un point 5 à la résolution :

« Que le SPPTU engage une mission auprès du SPUQ afin de discuter des modalités d'harmonisation des conventions collectives respectives à chacun. »

La proposition d'amendement est appuyée par Alain Dupuis. Un sous-amendement à l'effet d'ajouter le point en 2 b) de la résolution est proposé par Gilbert Paquette et appuyé par Raymond Brulotte. Le vote est demandé par Jean Robillard sur la recevabilité du sous-amendement. M. Paquette retire son sous-amendement.

Louise Sauvé demande le vote sur l'amendement proposé par Jean Robillard : 8 pour, 28 contre et 5 absentions. L'amendement est donc rejeté à la majorité.

Gilbert Paquette, appuyé par Olga Marino, propose l'**amendement** suivant au point 2) de la résolution :

« Que si les conditions précédentes sont respectées :

- a. la CAFAD crée une sous-commission formée d'une majorité de professeurs, chargée d'élaborer des propositions de développement de la formation à distance, dans le but d'alimenter la démarche proposée dans le rapport Gervais;
- b. Que le SPPTU engage des discussions auprès du SPUQ afin de discuter des modalités de participation sur la feuille de route proposée dans le rapport Gervais et de l'harmonisation des conventions collectives respectives à chacun. »

Le vote est demandé par Franck Jovanovic : 37 pour, 0 contre et 4 abstentions. L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Éric Bédard, appuyé par Jean Robillard, propose un **amendement** au point 1 a) de la résolution en vue d'ajouter les sous-point i) et ii) :

« Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais à la condition expresse d'obtenir des engagements écrits de la part des instances de l'UQAM quant aux conditions suivantes :

- a. Que le conseil d'administration et la direction de l'UQAM reconnaissent la nécessité :
 - i. d'une étroite collaboration académique entre les professeurs de la TÉLUQ et de l'UQAM
 - ii. autonomie administrative et financière de la TÉLUQ au sein de l'UQAM »

Le vote est demandé par Denis Robichaud : 7 pour, 27 contre et 6 absentions. L'amendement est donc rejeté à la majorité.

L'assemblée est suspendue à 12h21. Reprise de l'assemblée à 13h30.

Alain Dupuis propose comme **amendement** de retirer l'élément 1 b) de la résolution. Il est appuyé par Marc Couture. Alain Dupuis demande le vote : 9 pour, 21 contre et 2 abstentions. L'amendement est donc rejeté.

Michel Sénécal propose comme **amendement** de scinder le point 1) de la résolution pour en faire deux éléments distincts :

- 1) Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais sous réserve de :
- 2) Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais à la condition expresse d'obtenir des engagements écrits de la part des instances de l'UQAM quant aux conditions suivantes :

Le président d'assemblée juge que cet amendement n'est pas recevable puisqu'il change la nature de la proposition.

Gilbert Paquette, appuyé par Raymond Brulotte, propose un **amendement** à la résolution 1 a) :

« Que le conseil d'administration et la direction de l'UQAM reconnaissent la nécessité d'une autonomie académique, administrative et financière de la TÉLUQ au sein de l'UQAM tel que prévu dans le protocole d'entente et les lettres patentes de l'UQAM, rejetant ainsi l'esprit et la lettre du rapport Brossard. »

Le vote est demandé par Jean Robillard : 27 pour, 0 contre et 4 abstentions. L'amendement est donc adopté à l'unanimité.

Marc Couture propose un **amendement** pour la résolution 1 c) avec le libellé suivant :

« Que le SPUQ lève ses réserves sur la participation des professeurs de l'UQAM aux projets de formation à distance avec la TÉLUQ et qu'il appuie leur participation aux travaux des six groupes de travail facultaires proposés par le rapport Gervais. »

L'exécutif accepte l'amendement.

Violaine Pagé, secondée par François Bergeron, propose un **amendement** sur la proposition 2 a) :

« la CAFAD crée une sous-commission, d'ici le 30 avril 2010, formée d'une majorité de professeurs de la Téléq chargée d'élaborer un plan de développement de la formation à distance d'ici le 31 octobre 2010, dans le but d'alimenter la démarche proposée dans le rapport Gervais; »

Le vote est demandé par Alain Dupuis sur l'amendement proposé par Violaine Pagé-Lamarche: 21 pour, 8 contre et 3 abstentions. L'amendement est adopté à la majorité.

France Henri, appuyée par Éric Bédard, propose un **amendement** à la résolution 1 b) :

« Que d'ici au 30 avril 2010, soient levés les obstacles qui freinent le processus d'approbation des projets de programme de formation à distance proposés par la CAFAD et les instances académiques de la Téléq, de façon à relancer son développement. »

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Michel Sénécal propose un **amendement** au point 2 de la résolution afin d'ajouter un point c) :

« que le Vice-recteur aux affaires académiques de l'UQAM et le DERC de la Téléq soient chargés de mettre en place et de coordonner les travaux des groupes de travail facultaires de collaboration académique et d'y donner les suites appropriées. »

L'exécutif du SPPTU accepte de l'intégrer à la proposition initiale.

France Henri propose un **amendement** au point 4 de la résolution :

« Que les résolutions qui précèdent soient transmises au Conseil de gestion et présentées par l'exécutif du SPPTU lors de la prochaine réunion de cette instance. »

Cet amendement est approuvé par l'exécutif du SPPTU.

Louise Sauvé propose un **amendement** au point 3 de la résolution :

« Qu'à défaut d'engagements clairs des instances de l'UQAM sur les conditions qui précèdent, et cela d'ici la fin avril 2010, date proposée dans le rapport Gervais, le SPPTU et le Conseil de gestion de la TÉLUQ informe la Ministre de l'Éducation de l'impossibilité de réaliser la démarche proposée dans le rapport Gervais, lui demandant de redonner à la TÉLUQ sa pleine personnalité juridique, lui permettant de remplir sa mission de développement d'enseignement universitaire et de formation à distance au Québec. »

Cet amendement est approuvé par l'exécutif du SPPTU.

Michel Sénécal propose un **amendement** au point 3 de la résolution, appuyé par Jean Robillard :

« Qu'à défaut de progrès significatifs du dossier dans les prochains 6 mois, le SPPTU et le Conseil de gestion de la TÉLUQ informe la Ministre de l'Éducation de l'impossibilité de réaliser la démarche proposée dans le rapport Gervais, lui demandant de redonner à la TÉLUQ sa pleine personnalité juridique, lui permettant de remplir sa mission de développement d'enseignement universitaire et de formation à distance au Québec. »

François Bergeron demande le vote sur l'amendement proposé par Michel Sénécal: 7 pour, 25 contre, 2 abstentions. L'amendement est rejeté à la majorité.

François Bergeron demande un vote secret sur la proposition initiale tel qu'amendée :

RÉSOLUTION AMENDÉE

Concernant la prise de position suite aux recommandations du rapport Gervais.

- Attendu 1 que le rapport Gervais vise pour l'essentiel à rétablir le projet initial de rattachement dans ses objectifs académiques et sociaux de développement de la formation à distance et d'accessibilité accrues aux études supérieures ;
- Attendu 2* que le rapport Gervais propose une approche bilatérale, qui vise à faire en sorte « qu'une discussion d'égal à égal s'établisse entre les parties pour convenir des changements appropriés » (p. 14) et « qu'entretemps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université » (p. 18) ;
- Attendu 3 que Michel Gervais recommande que l'on donne une ultime chance au projet de rattachement, en proposant notamment de relancer le projet académique par la création de six groupes de travail facultaires ;
- Attendu 4* que ce rapport est déposé par Michel Gervais à titre personnel, les représentants de la TÉLUQ et de l'UQAM sur le comité n'ayant pu en arriver à une vision commune ;
- Attendu 5 que les commentaires préliminaires de la direction de l'UQAM déposés le 15 janvier 2010, en même temps que le rapport Gervais, donnent à entendre qu'elle désire remettre en question certaines des bases du rattachement ;
- Attendu 6 que, comme le souligne le rapport Gervais, « le projet n'a pas suscité un enthousiasme largement répandu et durable du corps enseignant de l'UQAM » (p. 11), qui se manifeste notamment par le blocage de projets de programmes proposés par la TÉLUQ ;
- Attendu 7* le mot d'ordre du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) à l'effet de ne pas participer à des projets avec la TÉLUQ ;
- Attendu 8 l'absence de toute mention de la formation à distance dans la récente convention collective signée par le SPUQ avec l'UQAM ;
- Attendu 9 l'absence dans le nouveau plan quinquennal adopté en juin dernier, de toute mention d'un plan de développement de la formation à distance de l'UQAM, et ce cinq ans après la signature entre la TÉLUQ et l'UQAM du protocole d'entente de rattachement qui prévoyait un tel plan ;
- Attendu 10 que ces derniers éléments créent un blocage du développement académique de la TÉLUQ qui ne peut durer plus longtemps ;
- Attendu 11 le souhait exprimé par les étudiants de la Téléuq lors d'une consultation menée à l'été 2009, que la Téléuq et l'UQAM travaillent de bonne foi à la mise en place d'une grande université bimodale;

- Attendu 12 les lettres patentes supplémentaires qui font de la Télunq une composante de l'UQAM ayant comme mandat d'offrir la formation à distance de l'UQAM;
- Attendu 13* que les professeurs de la TÉLUQ ne peuvent s'engager dans la feuille de route proposée dans le rapport Gervais sans le respect de certaines conditions préalables ;

IL EST RÉSOLU :

- 1) Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais à la condition expresse d'obtenir des engagements écrits de la part des instances de l'UQAM quant aux conditions suivantes :
 - a. Que le conseil d'administration et la direction de l'UQAM reconnaissent la nécessité d'une autonomie académique, administrative et financière de la TÉLUQ au sein de l'UQAM tel que prévu dans le protocole d'entente et les lettres patentes de l'UQAM, rejetant ainsi l'esprit et la lettre du rapport Brossard.
 - b. Que d'ici au 30 avril 2010, soient levés les obstacles qui freinent le processus d'approbation des projets de programme de formation à distance proposés par la CAFAD et les instances académiques de la Télunq, de façon à relancer son développement.
 - c. Que le SPUQ lève ses réserves sur la participation des professeurs de l'UQAM aux projets de formation à distance avec la TÉLUQ et qu'il appuie leur participation aux travaux des six groupes de travail facultaires proposés par le rapport Gervais.
- 2) Que si les conditions précédentes sont respectées :
 - a. la CAFAD crée une sous-commission, d'ici le 30 avril 2010, formée d'une majorité de professeurs de la Télunq chargée d'élaborer un plan de développement de la formation à distance d'ici le 31 octobre 2010, dans le but d'alimenter la démarche proposée dans le rapport Gervais;
 - b. Que le SPPTU engage des discussions auprès du SPUQ afin de discuter des modalités de participation sur la feuille de route proposée dans le rapport Gervais et de l'harmonisation des conventions collectives respectives à chacun;
 - c. que le DER de la Télunq et le Vice-recteur aux affaires académiques de l'UQAM soient chargés de mettre en place et de coordonner les travaux des groupes de travail facultaires de collaboration académique et d'y donner les suites appropriées.
- 3) Qu'à défaut d'engagements clairs des instances de l'UQAM sur les conditions qui précèdent, et cela d'ici la fin avril 2010, date proposée dans le rapport Gervais, le SPPTU et le Conseil de gestion de la TÉLUQ informe la Ministre de l'Éducation de l'impossibilité de réaliser la démarche proposée dans le rapport Gervais, lui demandant de redonner à la TÉLUQ sa pleine personnalité juridique, lui permettant de remplir sa mission de développement d'enseignement universitaire et de formation à distance au Québec.
- 4) Que les résolutions qui précèdent soient transmises au Conseil de gestion et présentées par l'exécutif du SPPTU lors de la prochaine réunion de cette instance.

Les résultats du vote secret sur la résolution amendée sont : 27 pour, 8 contre et 0 abstention.

La résolution tel qu'amendée est donc adoptée à la majorité.

Michel Umbriaco propose une mention de félicitations à Mélanie Turenne pour la prise de notes lors de l'assemblée.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est demandée par Danielle Paquette et secondé par Alain Dupuis à 15h 54.

L'Annexe 1 présente la Résolution adoptée le 18 février 2010 par l'assemblée du SPPTU, relativement aux recommandations sur rapport Gervais. Les demandes d'inclusion de références demandées par les membres lors de l'assemblée ont été incluses dans les Attendus, après la réunion.

François Bergeron, secrétaire
26 février 2010

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 18 FÉVRIER 2010

PAR L'ASSEMBLÉE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ (SPPTU)

Relativement aux recommandations du rapport Gervais.

- Attendu 1 que les lettres patentes supplémentaires de l'UQÀM font de la TÉLUQ une composante de l'UQÀM ayant comme mandat d'offrir la formation à distance de l'UQÀM;
- Attendu 2 que le rapport Gervais vise pour l'essentiel à rétablir le projet initial de rattachement dans ses objectifs académiques et sociaux de développement de la formation à distance et d'accessibilité accrues aux études supérieures ;
- Attendu 3 que le rapport Gervais propose une approche bilatérale, de façon à ce « qu'une discussion d'égal à égal s'établisse entre les parties pour convenir des changements appropriés » (p. 14) et « qu'entretemps, on respecte la structure administrative et l'autonomie budgétaire de la Télé-université » (p. 18) ;
- Attendu 4 que le rapport Gervais recommande « que l'on donne une ultime chance au projet de rattachement, en proposant notamment de relancer le projet académique par la création de six groupes de travail facultaires (p. 18);
- Attendu 5 le souhait exprimé par les étudiants de la TÉLUQ lors d'une consultation menée à l'été 2009, que la TÉLUQ et l'UQÀM travaillent de bonne foi à la mise en place d'une grande université bimodale;
- Attendu 6 que ce rapport est déposé par Michel Gervais à titre personnel, les représentants de la TÉLUQ et de l'UQÀM sur le comité n'ayant pu en arriver à une vision commune ;
- Attendu 7 que le document intitulé Commentaires préliminaires de la direction de l'UQÀM sur le rapport Gervais déposé le 15 janvier 2010, en même temps que le rapport Gervais, donnent à entendre que la direction de l'UQÀM désire remettre en question certaines des bases du rattachement (p. 2 alinéa 4);
- Attendu 8 que, comme le souligne le rapport Gervais, « le projet n'a pas suscité un enthousiasme largement répandu et durable du corps enseignant de l'UQÀM » (p. 11), qui se manifeste notamment par le blocage de projets de programmes proposés par la TÉLUQ ;
- Attendu 9 le mot d'ordre du Syndicat des professeurs de l'UQÀM (SPUQ), annoncé dans un communiqué du 18 décembre 2006, où il recommandait à ses membres « de ne pas entreprendre et même de cesser immédiatement toute

collaboration avec la TÉLUQ tant que les règles du jeu n'auront pas été précisées et validées»;

- Attendu 10 l'absence de toute mention de la formation à distance dans la récente convention collective signée par le SPUQ avec l'UQÀM ;
- Attendu 11 l'absence dans le nouveau plan quinquennal adopté en juin 2009, de toute mention d'un plan de développement de la formation à distance de l'UQÀM, et ce cinq ans après la signature entre la TÉLUQ et l'UQÀM du protocole d'entente de rattachement qui prévoyait un tel plan ;
- Attendu 12 que ces derniers éléments créent un blocage du développement académique de la TÉLUQ qui ne peut durer plus longtemps ;
- Attendu 13 que les professeurs de la TÉLUQ ne peuvent s'engager dans la feuille de route proposée dans le rapport Gervais sans le respect de certaines conditions préalables qui en assurent le succès ;

IL EST RÉSOLU :

- 1) Que les professeurs membres du SPPTU acceptent de s'engager dans la démarche proposée par le rapport Gervais à la condition expresse d'obtenir des engagements écrits quant aux conditions suivantes :
 - a. Que le conseil d'administration et la direction de l'UQÀM reconnaissent la nécessité d'une autonomie académique, administrative et financière de la TÉLUQ au sein de l'UQÀM tel que prévu dans le protocole d'entente et les lettres patentes supplémentaires de l'UQÀM, rejetant ainsi l'esprit et la lettre du rapport Brossard.
 - b. Que d'ici au 30 avril 2010, soient levés les obstacles qui freinent le processus d'approbation des projets de programme de formation à distance proposés par la CAFAD et les instances académiques de la TÉLUQ, de façon à relancer son développement.
 - c. Que le SPUQ lève ses réserves sur la participation des professeurs de l'UQÀM aux projets de formation à distance avec la TÉLUQ et qu'il appuie leur participation aux travaux des six groupes de travail facultaires proposés par le rapport Gervais.
- 2) Que si les conditions précédentes sont respectées :
 - a. la CAFAD crée une sous-commission, d'ici le 30 avril 2010, formée d'une majorité de professeurs de la TÉLUQ chargée d'élaborer un plan de développement de la formation à distance d'ici le 31 octobre 2010, dans le but d'alimenter la démarche proposée dans le rapport Gervais;
 - b. le SPPTU engage des discussions auprès du SPUQ sur les modalités de participation à la démarche proposée dans le rapport Gervais et sur l'harmonisation des conventions collectives respectives à chacun;
 - c. que le Directeur de l'enseignement et de la recherche de la TÉLUQ et le Vice-recteur aux affaires académiques de l'UQÀM soient chargés conjointement « de

mettre en place et de coordonner les travaux des groupes de travail facultaires de collaboration académique et d'y donner les suites appropriées » (p.19).

- 3) Qu'à défaut d'engagements clairs des instances de l'UQÀM sur les conditions qui précèdent (1a, b et c), et cela d'ici la fin avril 2010, date proposée dans le rapport Gervais, le SPPTU et le Conseil de gestion de la TÉLUQ informent la Ministre de l'Éducation de l'impossibilité de réaliser la démarche proposée dans le rapport Gervais, lui demandant de redonner à la TÉLUQ sa pleine personnalité juridique, lui permettant de remplir sa mission de développement d'enseignement universitaire et de formation à distance au Québec.
- 4) Que les résolutions qui précèdent soient transmises au Conseil de gestion et présentées par l'exécutif du SPPTU lors de la prochaine réunion de cette instance.

Adoptée à majorité, 28 POUR, 8 CONTRE, aucune abstention.